



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

2 février 2010

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents à la séance : 26

*Séance du 8 février 2010 à 20 heures 30*

OBJET : APPROBATION DU PLAN D'ALIGNEMENT D'UNE VOIE COMMUNALE

RUE DU NOYER BOCHER

Présents : Mme DESCAMPS CROSNIER, M. LE GUILLOUX, M. ANCONETTI,  
Mme LE BRUSTIEC, M. PANCHER, Mme GARGANI, M. DUBACQ,  
Mme FRANCOIS P, M. JOLIVEL, Mme CAPET, M. DUTRONQUAY, M. TILLOUS,  
Mme FILLION, Mme JALLAT-LECOMTE, M. LE BRIS, M. MEYNAERTS, M.  
MAGNON, Mme BENYAHIA, Mme DIANA-BRAS, M. BREZIA, M. GUILLAMAUD,  
M. PATIN, M. LECORBEILLER, Mme CHAPLAIN, Mme KANN, Mme FRANCOIS  
S.

Pouvoir : Mme BOVAL à M. TILLOUS

**APPROBATION DU PLAN D'ALIGNEMENT D'UNE VOIE COMMUNALE :  
RUE DU NOYER BOCHER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21,

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L.112-1 et suivants, R.141-1 et suivants,

Vu l'arrêté municipal en date du 23 Septembre 2009,

Considérant les conclusions de l'enquête publique menée du 8 octobre 2009 au 22 octobre 2009,

Considérant l'avis favorable de Madame le Commissaire Enquêteur en date du 25 novembre 2009,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du 1<sup>er</sup> février moins 2 abstentions

Où l'exposé et après en avoir délibéré,

le conseil municipal par 21 voix pour et 6 abstentions

Approuve le plan d'alignement de la rue du Noyer Bocher, dans toutes ses dispositions et notamment la fixation des emprises

Autorise Madame Le Maire à engager toutes les procédures résultant du plan d'alignement et de signer tous actes se rapportant à cette opération

Donne pouvoir à Madame le Maire afin de poursuivre l'exécution du plan d'alignement de la rue du Noyer Bocher

MAIRIE DE ROSNY SUR SEINE  
Notifié le  
Publié le  
Rendu exécutoire  
Loi du 2 Mars 1982  
Le Maire,  
*[Signature]*



Le Maire,

Fait à Rosny sur Seine  
Le 8 Février 2010

Pour extrait conforme,

PARVENU LE

11 FEV. 2010

SOUS - PREFECTURE  
78 MANTES LA JOLIE

Françoise Descamps Crosnier

*[Signature]*



Rosny-sur-Seine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

16 septembre 2008

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents à la séance :

Séance du 24 septembre 2008 à 20 heures 30

Objet : Approbation du plan d'alignement de la rue des Ecoles

Présents : Mme DESCAMPS CROSNIER, M. LE GUILLOUX, M. ANCONETTI,  
Mme GARGANI, Mme LE BRUSTIEC, M. DUBACQ, Mme CAPET,  
Mme FRANCOIS P, M. JOLIVEL M. TILLOUS, M. BREZIA, Mme BENYAHIA, Mme  
METATLA, Mme BOUAL, Mme FILLION, M. DUTRONQUAY, M. LE BRIS,  
Mme DIANA-BRAS, M. GUILLEMAUD, M. LECORBEILLER, Mme KANN,  
Mme FRANCOIS S.

Pouvoirs : M. PANCHER à M. LE GUILLOUX

Mme JALLAT-LECOMTE à Mme DESCAMPS-CROSNIER  
M. PATIN à M. GUILLEMAUD  
Mme CHAPLAIN à Mme S. FRANCOIS

Excusé : M. MEYNAERTS

**APPROBATION DU PLAN D'ALIGNEMENT D'UNE VOIE COMMUNALE :  
RUE DES ECOLES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21,  
Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L.112-1 et suivants, et R.141-1 et  
suivants,

Vu l'arrêté municipal en date du 28 mai 2008,

Considérant les conclusions de l'enquête publique menée du 12 juin 2008 au 26 juin 2008,

Considérant l'avis favorable du Commissaire Enquêteur en date du 17 juillet 2008,

Où l'exposé et après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le plan d'alignement de la rue des Ecoles, dans toutes ses dispositions et  
notamment la fixation des emprises

- Autorise Madame le Maire à engager toutes les procédures résultant du plan d'alignement et  
à signer tous actes se rapportant à cette opération

- Donne pouvoir à Madame le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme,  
Fait à Rosny sur Seine  
Le 24 septembre 2008

Le Maire,

*Frangoise Descamps Crosnier*  
Frangoise Descamps Crosnier



Mairie de Rosny sur Seine  
Notifié le 29/09/08  
Rendu exécutoire  
Loi du 2 Mars 1982  
Le Maire,  
*Frangoise Descamps Crosnier*





Rosny-sur-Seine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

16 septembre 2008

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents à la séance :

*Séance du 24 septembre 2008 à 20 heures 30*

Objet : Approbation du plan d'alignement de l'allée des Bouvreuils

Présents : Mme DESCAMPS CROSNIER, M. LE GUILLOUX, M. ANCONETTI,  
Mme GARGANI, Mme LE BRUSTIEC, M. DUBACQ, Mme CAPET,  
Mme FRANCOIS P, M. JOLIVEL M. TILLOUS, M. BREZIA, Mme BENYAHIA, Mme  
METATLA, Mme BOUAL, Mme FILLION, M. DUTRONQUAY, M. LE BRIS,  
Mme DIANA-BRAS, M. GUILLEMAUD, M. LECORBEILLER, Mme KANN,  
Mme FRANCOIS S.

Pouvoirs : M. PANCHER à M. LE GUILLOUX

Mme JALLAT-LECOMTE à Mme DESCAMPS-CROSNIER  
M. PATIN à M. GUILLEMAUD  
Mme CHAPLAIN à Mme S. FRANCOIS

Excusé : M. MEYNAERTS

*Toute correspondance doit être adressée à Madame le Maire*

HÔTEL DE VILLE • 64, RUE NATIONALE • 78 710 ROSNY-SUR-SEINE

Tel. : 01 30 42 90 56 • Fax : 01 30 42 12 00 • Site internet : www.rosnysurseine.fr • E-mail : hoteldeville@ville-rosny78.fr

**APPROBATION DU PLAN D'ALIGNEMENT D'UNE VOIE COMMUNALE :  
ALLEE DES BOUVREUILS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21,  
Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L.112-1 et suivants, et R.141-1 et  
suivants,

Vu l'arrêté municipal en date du 28 mai 2008,

Considérant les conclusions de l'enquête publique menée du 12 juin 2008 au 26 juin 2008,

Considérant l'avis favorable du Commissaire Enquêteur en date du 17 juillet 2008,

Qui l'exposé et après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve le plan d'alignement de l'Allée des Bouvreuils, dans toutes ses dispositions et  
notamment la fixation des emprises

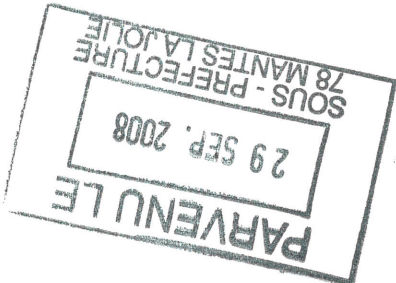
- Autorise Madame le Maire à engager toutes les procédures résultant du plan d'alignement et  
à signer tous les actes se rapportant à cette opération

- Donne pouvoir à Madame le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme,  
Fait à Rosny sur Seine  
Le 24 septembre 2008

Le Maire,

*Le Maire*  
Françoise Descamps Crosnier



*Françoise Descamps*  
MAIRIE DE ROSNY SUR SEINE  
Notifié le 29/09/08  
Rendu exécutoire  
Loi du 2 Mars 1982  
Le Maire,



Rosny-sur-Seine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

2 février 2010

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents à la séance : 26

*Séance du 8 février 2010 à 20 heures 30*

OBJET : APPROBATION DU PLAN D'ALIGNEMENT D'UNE VOIE COMMUNALE

CHEMIN DES MARTINETS

Présents : Mme DESCAMPS CROSNIER, M. LE GUILLOUX, M. ANCONETTI,  
Mme LE BRUSTIEC, M. PANCHER, Mme GARGANI, M. DUBACQ,  
Mme FRANCOIS P, M. JOLIVEL, Mme CAPET, M. DUTRONQUAY, M. TILLOUS,  
Mme FILLON, Mme JALLAT-LECOMTE, M. LE BRIS, M. MEYNAERTS, M.  
MAGNON, Mme BENYAHIA, Mme DIANA-BRAS, M. BREZIA, M. GUILLAUD,  
M. PATIN, M. LECORBEILLER, Mme CHAPLAIN, Mme KANN, Mme FRANCOIS  
S.

Pouvoir : Mme BOUAL à M. TILLOUS

**APPROBATION DU PLAN D'ALIGNEMENT D'UNE VOIE COMMUNALE :  
CHEMIN DES MARTINETS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-21,

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L. 112-1 et suivants, R. 141-1 et suivants,

Vu l'arrêté municipal en date du 23 Septembre 2009,

Considérant les conclusions de l'enquête publique menée du 8 octobre 2009 au 22 octobre 2009,

Considérant l'avis favorable de Madame le Commissaire Enquêteur en date du 25 Novembre 2009,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du 1<sup>er</sup> février moins 2 abstentions

Où l'exposé et après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve le plan d'alignement du Chemin des Martinets, dans toutes ses dispositions et notamment la fixation des emprises

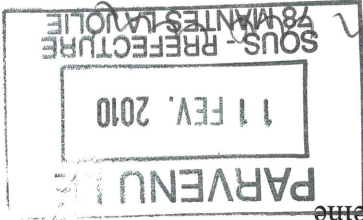
- Autorise Madame le Maire à engager toutes les procédures résultant du plan d'alignement et de signer tous actes se rapportant à cette opération

- Donne pouvoir à Madame le Maire afin de poursuivre l'exécution du plan d'alignement du Chemin des Martinets

Pour extrait conforme,

Fait à Rosny sur Seine  
Le 8 Février 2010

De Maire,



Françoise Descamps Crosnier

MAIRIE DE ROSNY SUR SEINE

Notifié le  
Publié le  
11/2/10

Rendu exécutoire

Loi du 2 Mars 1982

Le Maire,



*[Handwritten signature]*



ARRONDISSEMENT DE MANTES  
CANTON DE MANTES-LA-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :  
15 mars 2005

Nombre de membres :  
En exercice : 27  
Présents à la séance : 20

*Séance du 24 mars 2005 à 20 heures 30*

***Objet : plan d'alignement allée des Roitelets et allée des Tourterelles***

Présents : Mme DESCAMPS CROSNIER, M. LE GUILLOUX, M. JOLIVEL, Mme DE JESUS, M. HUMMEL, M. PANCHER, Mme CAPET, Mme JACQUEMIN, M. DUBACQ, M. VAES, M. BOUVIER, Mme BOUAL, Mme BILLAU, M. LHUSSIEZ, M. PESLERBE, M. BRECHETEAU, Mme BOUGUENNEC, Mme PATIN, M. FOLLIOU, M. GUY

Pouvoirs : M. DUTRONQUAY à M. LEGUILLOUX  
Mme ANDREOLETY à Mme BOUAL  
Mme JOURDAIN à Mr VAES  
Mme MARSALÉIX à Mme DESCAMPS CROSNIER  
Mme PINTO MACKOWIAK à Mme DE JESUS  
M. PERRIN à Mr JOLIVEL  
M. WEISSMULLER à M. GUY

Secrétaire de séance : M. LE GUILLOUX



**PLAN D'ALIGNEMENT  
ALLÉE DES ROITTELETS ET ALLÉE DES TOURTELLES**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21  
Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L 112-1 à L 112-8 ainsi que les  
articles R 141-4 à R 141-9 portant sur les modalités de l'enquête publique  
Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête préalable, à  
l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des voies communales  
Vu l'arrêté municipal du 12 novembre 2004  
Vu l'arrêté municipal du 13 décembre 2004

Considérant que la consultation a été prolongée d'une durée de 6 jours afin de permettre aux  
riverains concernés d'obtenir des précisions sur les modalités d'exécution du plan  
d'alignement,  
Considérant les conclusions de l'enquête publique menée du 4 décembre 2004 au 24  
décembre 2004,

Considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur,

Vu l'avis de la commission développement en date du 15 mars 2005

Où l'exposé et après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal à l'unanimité

Adopte le plan d'alignement portant sur l'allée des Roitelets et l'allée des Tourtelles dans  
toutes ses dispositions et notamment la fixation des emprises.

Autorise Madame le Maire à engager toutes les procédures résultant du plan d'alignement et à  
signer tous actes se rapportant à cette opération.  
Dit que les dépenses afférentes seront imputées au budget communal.

Donne au Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Fait à Rosny sur Seine  
Le 24 mars 2004

Le Maire,  


Françoise DESCAMPS CROSNIER

Mairie de ROSNY sur SEINE

Notifié le 05 AVR 2004

Publié le

Républicain

du 2 mars 1982

L. Maire,

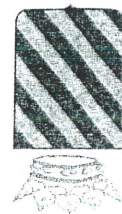


*Handwritten notes:*  
M. Maire,  
du 2 mars 1982  
Républicain

*Handwritten signature:*  
Fr. Neveu & Co







VILLE de ROSNY-SUR-SEINE

ARRONDISSEMENT DE MANTES  
CANTON DE MANTES-LA-VILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :  
15 mars 2005

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents à la séance : 20

Séance du 24 mars 2005 à 20 heures 30

Objet : plan d'alignement rue de Lomoye

Présents : Mme DESCAMPS CROSNIER, M. LE GUILLOUX, M. JOLIVEL, Mme DE JESUS, M. HUMMEL, M. PANCHER, Mme CAPET, Mme JACQUEMIN, M. DUBACQ, M. VAES, M. BOUVIER, Mme BOUAL, Mme BILLAU, M. LHUSSIEZ, M. PESLERBE, M. BRECHETEAU, Mme BOUGUENNEC, Mme PATIN, M. FOLLIOU, M. GUY

Pouvoirs : M. DUTRONQUAY à M. LEGUILLOUX

Mme ANDREOLETY à Mme BOUAL  
Mme JOURDAIN à Mr VAES  
Mme MARSALÉIX à Mme DESCAMPS CROSNIER  
Mme PINTO MACKOWIAK à Mme DE JESUS  
M. PERRIN à Mr JOLIVEL  
M. WEISSMULLER à M. GUY

Secrétaire de séance : M. LE GUILLOUX

**PLAN D'ALIGNEMENT  
RUE DE LOMMOYE**

03-2005-14 a

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21  
Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L 112-1 à L 112-8 ainsi que les  
articles R 141-4 à R 141-9 portant sur les modalités de l'enquête publique  
Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête préalable, à  
l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des voies communales  
Vu l'arrêté municipal du 12 novembre 2004  
Vu l'arrêté municipal du 13 décembre 2004  
Considérant que la consultation a été prolongée d'une durée de 6 jours afin de permettre aux  
riverains concernés d'obtenir des précisions sur les modalités d'exécution du plan  
d'alignement,  
Considérant les conclusions de l'enquête publique menée du 4 décembre 2004 au 24  
décembre 2004,

Considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur,

Vu l'avis de la commission développement en date du 15 mars 2005

Où l'exposé et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité (M. HUMMEL ne prend pas part au vote)

Adopte le plan d'alignement portant sur la rue de Lommoye dans toutes ses dispositions et  
notamment la fixation des emprises.

Autorise Madame le Maire à engager toutes les procédures résultant du plan d'alignement et à  
signer tous actes se rapportant à cette opération.

Dit que les dépenses afférentes seront imputées au budget communal.

Donne au Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Fait à Rosny sur Seine  
Le 24 mars 2005

Le Maire,



Françoise DESCAMPS CROSNIER

MAIRIE de ROSNY sur SEINE

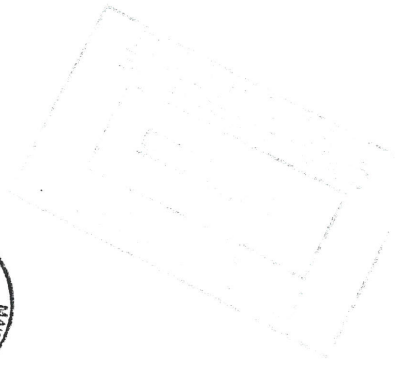
Numéro de  
Publié le 5 AVR 2005

Le Maire,  
01 du 2 mars 1982



Le Maire,  
01 du 2 mars 1982

*Je certifie que...*





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation :**

16 septembre 2008

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

**Présents à la séance :**

**Séance du 24 septembre 2008 à 20 heures 30**

**Objet :** Approbation du plan d'alignement de la Grande Maison

**Présents :** Mme DESCAMPS CROSNIER, M. LE GUILLOUX, M. ANCONETTI,  
Mme GARGANI, Mme LE BRUSTIEC, M. DUBACQ, Mme CAPET,  
Mme FRANCOIS P, M. JOLIVEL M. TILLOUS, M. BREZIA, Mme BENYAHIA, Mme  
METATLA, Mme BOUAL, Mme FILLION, M. DUTRONQUAY, M. LE BRIS,  
Mme DIANA-BRAS, M. GUILLAMAUD, M. LECORBEILLER, Mme KANN,  
Mme FRANCOIS S.

**Pouvoirs :** M. PANCHER à M. LE GUILLOUX

Mme JALLAT-LECOMTE à Mme DESCAMPS-CROSNIER  
M. PATIN à M. GUILLAMAUD

Mme CHAPLAIN à Mme S. FRANCOIS

**Excusé :** M. MEYNAERTS

**APPROBATION DU PLAN D'ALIGNEMENT D'UNE VOIE COMMUNALE :  
CHEMIN DE LA GRANDE MAISON**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21,  
Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L.112-1 et suivants, et R.141-1 et  
suivants,

Vu l'arrêté municipal en date du 28 mai 2008,

Considérant les conclusions de l'enquête publique menée du 12 juin 2008 au 26 juin 2008,

Considérant l'avis favorable du Commissaire Enquêteur en date du 17 juillet 2008,

Où l'exposé et après en avoir délibéré,  
le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le plan d'alignement du Chemin de la Grande Maison, dans toutes ses  
dispositions et notamment la fixation des emprises

- Autorise Madame le Maire à engager toutes les procédures résultant du plan d'alignement et  
à signer tous actes se rapportant à cette opération

- Donne pouvoir à Madame le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme,  
Fait à Rosny sur Seine  
Le 24 septembre 2008

Le Maire,

*Crosniet*  
Françoise Descamps Crosniet

